

Comprendre la législation funéraire et la gestion des cimetières

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Face aux évolutions législatives, cette formation permet aux élus de mieux maîtriser le droit funéraire, la gestion des cimetières et les responsabilités qui en découlent.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'él.u.e sera en capacité de :

- Appréhender les évolutions législatives et réglementaires dans le domaine funéraire
- Analyser et identifier les actions prioritaires à mettre en place
- Mesurer la problématique de gestion dans la collectivité (moyens techniques, moyens humains)

Description / Contenu

I - Histoire en bref – les sources de la législation funéraire

Le service extérieur des Pompes Funèbres – l'habilitation

II – Opérations consécutives au décès

Documents et autorisations – l'inhumation

III– La Crémation

Le statut et la destination des cendres – Jardin de dispersion

IV -Règlementation des cimetières

Pouvoirs de police conférés au Maire – la gestion du cimetière – procédures de création, extension et translation de cimetières

V –Les sépultures en concession funéraire

La nature du contrat – la durée des concessions – la transmission – le devenir des concessions

Les exhumations – la reprise des concessions (à échéance et en état d'abandon)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous

pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





Modalités pédagogiques

Supports pédagogiques (dossier Word élaboré par le formateur (environ 50 pages) et remis en aval de la formation aux stagiaires, diaporama détaillé et diffusé lors de la formation avec nombreux exemples à l'appui.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.

Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Nathalie Boishardy

A la fois experte en législation funéraire auprès des collectivités territoriales en les accompagnant au quotidien dans la gestion de leurs cimetières Formatrice législation funéraire auprès du Service Accompagnement des pratiques professionnelles au CDG 22. Référente du Service Rédaction d'actes fonciers et Conseils en Droit Funéraire au CDG22, la philosophie de ses formations est de guider les élus vers une gestion facilitée en présentant les informations importantes de façon contextualisées, permettant une réutilisation efficace et apaisée.